

CONVOCATIONDate : 9 décembre 2025
Affichée le : 9 décembre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice :	39
Présents :	29
Votants :	35
Pouvoirs :	6
Absent :	4

LISTE DES DÉLIBÉRATIONSAFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :**17 DEC. 2025**DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**19 DEC. 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Marilène DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

Absents représentés

M. BROCHOT	Pouvoir à Mme ELONGUERT
Mme PEREZ	Pouvoir à Mme LAMBRE
Mme SENET	Pouvoir à M. BOUKHACHBA
Mme JACQUEMART	Pouvoir à M. BOULHAMANE
Mme MEHADJI	Pouvoir à M. NACHITE
M. FACCHINI	Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents excusés**Absents non représentés**

Mme HAMADOUCH, M. ZAHRAOUI, Mme M'BAYE, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

Concession de Service Public (CSP) - centre de vacances Creil Alpes -
33 Présentation du rapport d'activité 2024

■ **Rapport de présentation :**

Najat MOUSSATEN, Adjointe

Par délibération en date du 12 décembre 2022, la Ville de Creil a attribué à la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie, la concession de service public pour la gestion du centre de vacances Creil Alpes situé au 2 chemin de Creil à Arâches (74300).

Conformément à l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales modifié par l'ordonnance n° 2020-65 du 29 janvier 2016 et à l'article 37 du contrat d'affermage, la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie a adressé son rapport d'activité pour l'année 2024 qui a été présenté pour avis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en date du 02 octobre 2025.

Ce rapport comprend notamment une partie technique permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public ainsi qu'une partie financière permettant l'analyse des dépenses et des recettes de l'exploitation.

Conformément au décret n°2000-404 en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995, ledit rapport fait aujourd'hui, en séance publique, l'objet d'une présentation au conseil municipal. Ce rapport a été adressé aux

membres du conseil municipal lors de l'envoi de la convocation.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport ne fait pas partie du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025 de la part du conseil municipal
ID : 060-216001743-20251219-33DEL_CM151225-DE

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2024 présenté par le concessionnaire en charge de la gestion du centre de vacances Creil Alpes.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1411-3, L2121-29 et L3131-5,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 02 octobre 2025,

Vu l'avis de la commission « Éducation Sports et Loisirs » en date du 20 novembre 2025,

Vu les rapports ci-annexés,

Considérant que le titulaire du contrat de délégation de service public doit transmettre à la collectivité le rapport d'activité y afférent, et que celui-ci doit être présenté en Conseil Municipal,

Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 35	Pour : 35	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article unique : Prend acte du rapport annuel 2024 du délégué comprenant le compte-rendu technique et le compte-rendu financier de la gestion du centre de vacances Creil Alpes.

CREIL, le **19 DEC. 2025**

Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire



Madame Sophie DHOURY-LEHNERT

La secrétaire de séance

Jessica ELONGUERT